

Janvier 2022

Plan en 11 points du secteur solaire pour 2022

Comment faire du photovoltaïque un pilier de notre approvisionnement en énergie

La décarbonation de l'économie et de la société est urgente. A cet égard l'électricité représente une ressource clé et avec la sortie du nucléaire des solutions inédites doivent être trouvées. Le solaire pourra fournir de grandes quantités d'énergie – renouvelable, en temps utile et bon marché. Pour réussir cette transition, nous devons construire plus et plus vite que ce qu'a prévu le Conseil fédéral. En 2050, le photovoltaïque doit fournir 45 TWh d'électricité, soit 15 fois plus qu'aujourd'hui.

11 mesures pour un approvisionnement énergétique sûr

Il s'agit de poser les bons jalons pour un développement rapide du photovoltaïque. Voici 11 mesures permettant d'atteindre l'objectif et garantissant à la Suisse un approvisionnement énergétique renouvelable et sûr.

Champ d'action : Elargir l'horizon

1

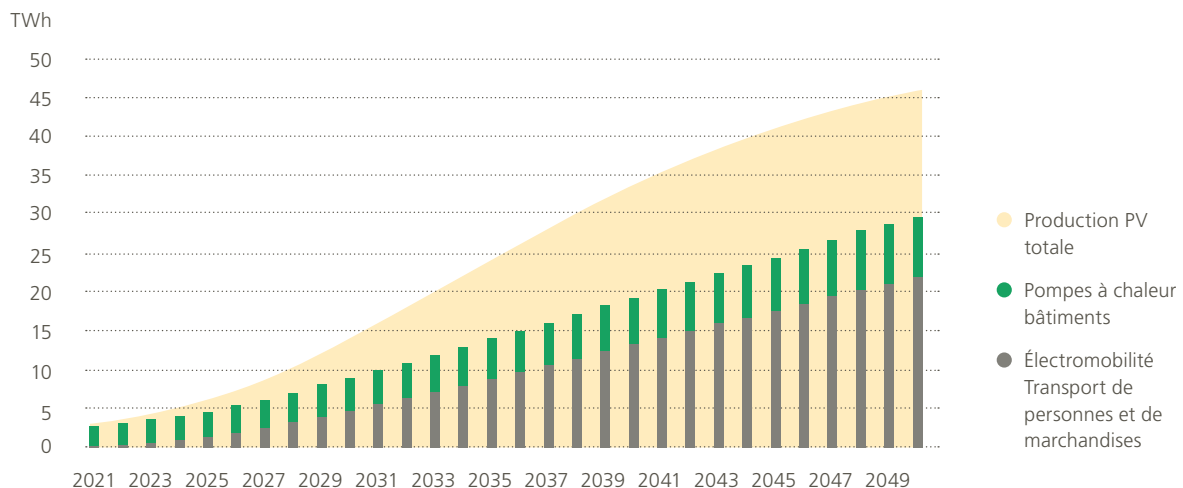
Des objectifs clairs et contraignants pour les énergies renouvelables

Pour réussir une transition complète vers les énergies renouvelables d'ici 2050, il faut un plan de développement contraignant et des objectifs ambitieux, fondés sur le défi d'une électrification à grande échelle de l'économie et de la société. Du fait de son énorme potentiel (environ 100 TWh par an) et de la rapidité de réalisation des installations, le photovoltaïque doit y jouer un rôle central. La nouvelle loi sur l'énergie doit clarifier cette situation.

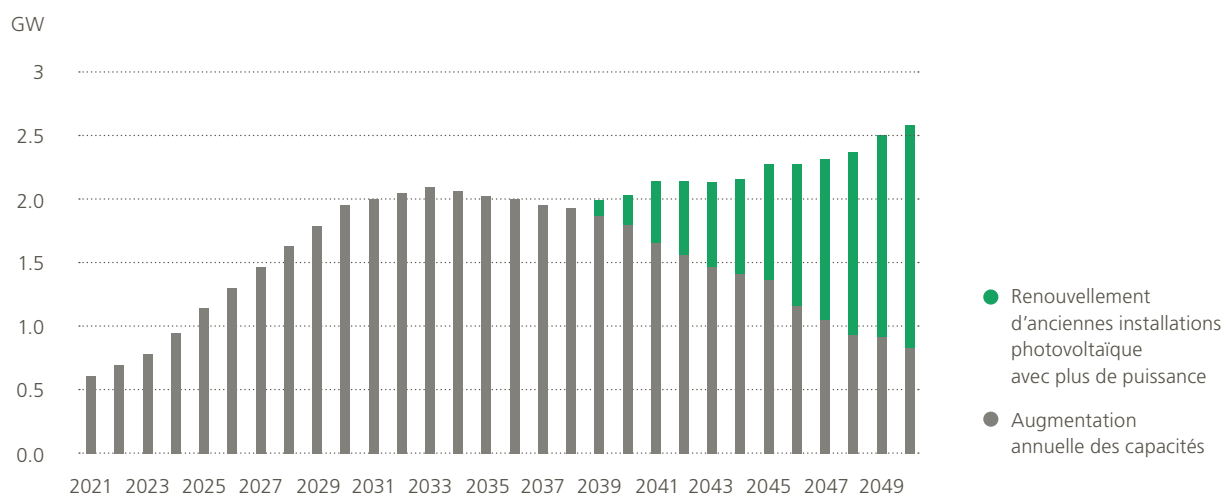
Notre demande

L'art. 2, al. 1, de la LEne (acte modificateur unique) doit fixer les valeurs cibles suivantes pour les énergies renouvelables : au moins 30 TWh en 2035, au moins 50 TWh en 2050. En complément, il faut des objectifs distincts pour le développement de l'énergie photovoltaïque : au moins 25 TWh en 2035, au moins 45 TWh en 2050.

Feuille de route pour la production photovoltaïque
Consommation d'électricité électromobilité + bâtiments



Feuille de route pour la production photovoltaïque Augmentation de capacité annuelle



2 Créer des opportunités professionnelles dans la filière de l'énergie solaire

Face à la nécessité de tripler le volume du marché, la filière solaire doit créer environ trois fois plus d'emplois qu'aujourd'hui, ce qui représente plus de 20 000 postes à temps plein. Pour ce faire, la filière mise sur des solutions innovantes comprenant des programmes de reconversion professionnelle, des formations continues pour les spécialistes de l'enveloppe et de la technique du bâtiment, ainsi que la création d'un cursus d'apprentissage dédié au solaire.

Notre demande

La Confédération et les cantons doivent soutenir et encourager cette offensive de formation de la filière solaire et faire la publicité de ces nouveaux métiers d'avenir.

3 Composants solaires suisses et européens

Afin de conserver sa position de précurseur en matière de connaissances et d'innovation en Europe, la Suisse doit investir dans la production locale et durable de composants d'installations solaires. Produire en Suisse et en Europe génère des emplois, du savoir-faire et encourage l'innovation et la recherche.

Notre demande

L'UE dispose de programmes ambitieux pour la protection du climat, le développement des énergies renouvelables et la promotion des technologies vertes (p. ex. avec le European Green Deal). La Suisse doit renforcer sa coopération avec l'UE dans ces domaines et notamment créer des incitations financières comparables pour sa production industrielle nationale. À cet égard, l'accent peut par exemple être mis sur l'intégration des installations solaires à l'enveloppe des bâtiments, un domaine où la Suisse occupe une position de leader mondial.

4 Augmentation du supplément réseau et accélération de la rétribution unique

La législation actuelle n'encourage pas suffisamment la construction de nouvelles centrales électriques. La rétribution unique est un moyen éprouvé de promouvoir les énergies renouvelables. Ses moyens sont toutefois limités en raison du plafonnement du supplément réseau à 2,3 ct./kWh, et ne permettent pas un développement assez rapide du photovoltaïque pour atteindre les nouveaux objectifs.

Notre demande

Dans le cadre de l'acte modificateur unique, le supplément réseau affecté au photovoltaïque doit être augmenté de 0,5 ct./kWh. Son montant est ainsi adapté à la réalisation des objectifs, fixés dans le plan de développement des énergies renouvelables. En outre, le fonds doit être autorisé à s'endetter pour atteindre ses objectifs en temps voulu et avec la flexibilité nécessaire.

5 Réglementation claire et homogène de la rétribution de reprise dans toute la Suisse

Dans la législation actuelle, le montant de la rétribution de reprise est formulé de manière imprécise. Cela se traduit par des interprétations hétérogènes, entraînant de très grandes différences entre les tarifs de reprise selon les régions. Il est urgent de mettre en place une réglementation claire et homogène dans toute la Suisse, assurant une rémunération équitable pour tous.

Notre demande

Dans le cadre de l'acte modificateur unique, le montant de la rétribution de reprise doit être défini de façon plus claire et de manière homogène dans toute la Suisse. Il doit être déterminé en fonction du prix trimestriel moyen du marché. Afin de garantir la sécurité de l'investissement il convient de fixer par ordonnance une rétribution minimale pour les installations avec autoconsommation, basée sur le prix de l'énergie dans l'offre d'électricité standard de l'approvisionnement de base.

6 Obligations en matière d'énergie solaire pour le neuf et la rénovation

Pour que la Suisse garde le cap des objectifs de la Stratégie énergétique 2050, la loi doit obliger les propriétaires immobiliers à produire de l'énergie solaire. L'obligation de produire son propre courant, actuellement en vigueur dans de nombreux cantons pour les nouvelles constructions, manque d'efficacité et de nombreux propriétaires immobiliers ont recours à des installations minimales pour satisfaire aux exigences au lieu d'investir réellement dans les énergies renouvelables. Une obligation légale renforcée pour le recours aux énergies renouvelables dans les nouvelles constructions et les rénovations permettrait d'augmenter rapidement et durablement la surface photovoltaïque installée.

Notre demande

Lors de l'élaboration des MoPEC 2025 par les services cantonaux de l'énergie, il convient de prévoir une obligation d'utilisation de toutes les surfaces de toit et de façade appropriées pour l'auto-production d'électricité. Par ailleurs, il faut une disposition stipulant que, lors de transformations importantes, l'ensemble des toits et des façades appropriés doivent également être utilisés pour l'énergie solaire (photovoltaïque ou solaire thermique).



© Swissolar

Champ d'action : abaisser les obstacles

7 Lever les obstacles liés à l'aménagement du territoire

La loi actuelle sur l'aménagement du territoire a simplifié la construction d'installations solaires dans de nombreux cas. Malgré cela, pour les toits plats et les façades, la situation n'est pas encore suffisamment adaptée. Des ajustements au niveau des lois et des ordonnances permettraient de mieux exploiter le potentiel des bâtiments, des infrastructures, ainsi qu'en dehors des zones à bâtir, pour la construction d'installations photovoltaïques.

Notre demande

Des simplifications doivent être introduites dans l'ordonnance sur l'aménagement du territoire concernant la construction d'installations photovoltaïques sur les toits plats, les infrastructures et dans le domaine agricole. En outre, il convient de définir plus clairement ce que l'on entend par « ne pas porter d'atteinte majeure » aux objets protégés. Dans la loi sur l'aménagement du territoire, la procédure de déclaration doit être étendue aux installations en façade et l'introduction de zones alpines affectées à l'énergie solaire doit devenir possible.

8 Réduction des frais supplémentaires et des formalités

Outre les permis de construire communaux, la construction d'installations photovoltaïques est soumise à diverses conditions, au cœur desquelles figurent notamment les prescriptions de raccordement des gestionnaires locaux des réseaux de distribution. Celles-ci entraînent encore souvent des frais supplémentaires inutiles. Une volonté de simplification et d'homogénéisation des exigences de la part des gestionnaires locaux permettrait aux particuliers d'être raccordés au réseau électrique plus facilement, plus rapidement et à moindre coût. Le ré-audit demandé par Pronovo doit lui aussi être allégé. Enfin, des optimisations sont possibles au niveau de la législation fiscale cantonale.

Notre demande

Les instances politiques n'ont qu'une influence indirecte sur les gestionnaires du réseau de distribution. Il appartient donc à ces derniers d'élaborer des règles en coopération avec la filière de l'énergie solaire et de les homogénéiser. En matière de contrôle et de fiscalité, des adaptations législatives sont nécessaires au niveau fédéral et cantonal. Pour la taxation de l'électricité solaire injectée dans le réseau, il faut introduire des seuils minimums et appliquer le principe de l'imposition nette. De même, les investissements dans des installations sur des bâtiments neufs doivent être déductibles des impôts.

9 Communautés énergétiques locales

Selon la législation actuelle, les regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP) ne peuvent pas utiliser les câbles du réseau public de distribution existant du réseau public. C'est pourquoi, ils se limitent surtout aux nouvelles constructions et notamment à des bâtiments individuels ou à quelques constructions voisines. De plus, il n'y a pas assez d'incitations à optimiser l'autoconsommation au sein du RCP et à limiter les pics de charge. Les technologies actuelles permettraient toutefois d'exploiter des RCP intelligents sans poser de câbles supplémentaires. Cela inciterait davantage à la construction de nouvelles installations photovoltaïques avec un fort taux d'autoconsommation, ce qui permettrait d'étendre le parc photovoltaïque sans subventions supplémentaires. Des communautés énergétiques locales de ce type existent déjà dans plusieurs pays européens, par exemple en Autriche. Outre l'utilisation des câbles de raccordement et la création de points de mesure virtuels, prévue dans l'acte modificateur unique, il convient d'instaurer une redevance d'utilisation du réseau réduite pour le courant local (timbre local). Les installations de couplage chaleur-force (CCF) peuvent également faire partie intégrante d'une telle communauté énergétique, en lui permettant notamment de réduire ses pics de consommation en hiver.

Notre demande

L'acte modificateur unique doit autoriser aux regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP) les options suivantes avec des redevances d'utilisation du réseau réduites :

- RCP avec utilisation des câbles de raccordement existants et création de points de mesure virtuels dans les réseaux connectés physiquement (solution « Quartierstrom »)
- « timbre local » pour les zones de grande envergure



Le potentiel du photovoltaïque est énorme.
Moins de la moitié est nécessaire pour
assurer notre approvisionnement en énergie.

Conseiller national Jürg Grossen, président de Swissolar

10

Gestion dynamique des capacités du réseau, intégration de l'électromobilité

Le secteur du solaire est conscient de ses responsabilités. Il peut et veut contribuer à la stabilité d'un réseau électrique intégrant de nombreux producteurs décentralisés. Il s'agit avant tout d'assurer la synchronisation locale de la production et de la consommation, ce qui permet dans de nombreux cas d'éviter un renforcement du réseau. La mesure 9 a un rôle non négligeable à jouer à cet égard. Le potentiel de stockage de l'électromobilité gagne lui aussi en importance: la capacité de stockage journalière disponible dans les voitures électriques sera supérieure à la production journalière actuelle de l'ensemble des centrales nucléaires suisses. La puissance est néanmoins jusqu'à dix fois plus importante et utilisable de manière très flexible. La régulation dynamique de la puissance au point de raccordement au réseau d'une installation photovoltaïque est acceptée en dernier ressort. Des normes techniques de communication doivent être mises en place afin d'assurer l'harmonisation de la production et de la consommation d'électricité, de manière décentralisée et dans l'intérêt du réseau.

Notre demande

Mise en place d'une réglementation et d'incitations tarifaires pour valoriser la flexibilité et la régulation de puissance au point de raccordement au réseau, dans le cadre de l'acte modificateur unique. Par ailleurs, une égalité de traitement entre toutes les technologies de stockage doit être instaurée. Les dispositifs de stockage œuvrant dans l'intérêt du réseau doivent être exemptés de redevance d'utilisation du réseau. Les gestionnaires du réseau de distribution, les fournisseurs d'énergie et les secteurs de la technique du bâtiment et de l'énergie solaire doivent définir une norme de communication commune pour un réseau intelligent.

11

Structures tarifaires/redevance d'utilisation du réseau

Conformément à l'ordonnance actuelle sur l'approvisionnement en électricité (art. 18, al. 3), le tarif d'utilisation du réseau pour les clients finaux captifs doit être facturé avec une composante de travail (ct./kWh) non dégressive d'au moins 70 %. Même si le projet d'acte modificateur unique ne stipule aucune valeur concernant cette part, il ressort des explications qu'à l'avenir, une composante de puissance nettement plus élevée sera fixée par voie d'ordonnance. Cela génère des incitations visant à éviter une extension – coûteuse et écologiquement contestable – du réseau, par exemple en décalant la charge des véhicules électriques dans le temps. Ceci a toutefois pour effet de faire baisser le prix du kilowattheure consommé, ce qui rend l'autoconsommation et les mesures d'efficacité moins intéressantes. Grâce à des systèmes intelligents, les RCP ont la possibilité d'optimiser leur consommation propre tout en réduisant le pic de consommation du réseau, ce qui permet de compenser partiellement cet effet. Avec des maisons individuelles isolées sans RCP, cela serait nettement plus difficile.

Notre demande

La répartition entre la composante de travail et la composante de puissance doit continuer d'être réglée par ordonnance. Cela permet de prendre en compte rapidement les nouvelles évolutions techniques.

Le photovoltaïque, partie intégrante du système énergétique

Sécurité d'approvisionnement

Depuis l'été 2021, la sécurité d'approvisionnement en électricité et la crainte d'un black-out font la une des journaux. Le risque est bien réel, mais il existe des solutions rapides, renouvelables et intelligentes pour éviter d'en arriver là. Les lacunes pronostiquées doivent d'abord être comblées par des solutions intelligentes du côté de la demande (Demand Side Management). Ensuite, le solaire est une source d'énergie sûre, éprouvée et encore sous-estimée en Suisse. Le photovoltaïque peut être développé de façon rapide et durable, afin de combler les lacunes avant même qu'elles n'apparaissent. L'a priori selon lequel les installations photovoltaïques ne produiraient de l'électricité qu'en été et par beau temps est dépassé. Les installations en façade et dans les régions alpines contribuent sensiblement à l'approvisionnement électrique hivernal. Loin d'être épuisé, ce potentiel ne cesse d'évoluer avec les nouvelles technologies. Sachant que le photovoltaïque atteint au moins 30 % de son rendement durant le semestre d'hiver, accélérer l'extension du parc photovoltaïque est aussi pertinent et important en termes d'approvisionnement. Indirectement, le photovoltaïque contribue à la sécurité d'approvisionnement en préservant les réserves d'eau des centrales à accumulation. Des installations de couplage chaleur-force (CCF), alimentées par du gaz ou des combustibles de synthèse (X-to-Power), peuvent servir de solution de secours en cas de pénurie.

Ouverture du marché

L'ouverture totale du marché de l'électricité offre de nombreuses possibilités et opportunités de vente d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Il est toutefois difficile d'évaluer les inconvénients et les conséquences à long terme de cette décision. Swissolar recommande de traiter l'ouverture du marché ultérieurement, dans le cadre d'un projet séparé.

Le coût du photovoltaïque défie toute concurrence

Les nouvelles centrales nucléaires produisent de l'électricité à plus de 15 ct./kWh. Aujourd'hui déjà, en Suisse, les grandes installations photovoltaïques produisent à 6 ct./kWh et, même en incluant le stockage au moyen de batteries ou d'hydrogène, elles sont moins chères que l'électricité nucléaire. Les craintes selon lesquelles le prix du marché de l'électricité serait nul ou même négatif à la mi-journée en été, en raison d'une forte production d'électricité solaire, nous semblent improbables étant donné la hausse rapide de la demande d'électricité pour la production de gaz et carburants synthétiques au moyen de systèmes Power-to-X.

Scénario de développement Swissolar, basé sur le Power Switcher axpo, version axpo, toutes les valeurs sont en TWh

